



Le Mariage doit être célébré

le.....à.....heures.....

Numéro de Téléphone :ou.....

E-mail :

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE ETAT-CIVIL

COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

- de moins de 3 mois si elle a été délivrée en France
- de moins de 6 mois si elle a été établie Outre-Mer ou par une autorité étrangère

PIECES D'IDENTITE

Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour

JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE

Facture (électricité – gaz ...), quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition ...

LISTE DES TEMOINS

- 2 témoins au minimum, 4 au maximum, 2 témoins par époux(es) au plus
- Fournir la pièce d'identité

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST VEUF(VE)

- Fournir une copie de l'acte de décès
- Ou l'acte de naissance portant la mention du décès

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST DIVORCE(E) OU SI LA PRECEDENTE UNION A ETE ANNULEE

- Fournir l'acte de naissance portant mention du divorce ou de l'annulation
- Ou un acte de mariage portant mention du divorce ou de l'annulation

FUTUR(E) EPOUX(SES) ETRANGER(ERES)

- Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance original qui doit être légalisée :
 - Soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - Soit par les Consuls étrangers en France

Celle-ci doit être accompagnée de sa traduction réalisée par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'appel et la Cour de cassation

Si l'acte de naissance ne peut être fourni, faire établir un acte notarié par un notaire

- Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé
 - Soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - Soit par les Consuls étrangers en France

Celui-ci doit être accompagné de sa traduction en français par une personne habilitée (traducteur assermenté)

- Fournir un certificat de coutume* établi
 - Soit par une autorité étrangère (Ministère ou Consul du pays étranger)
 - Soit par un juriste français ou étranger (professeurs ou assistants des facultés de droit, avocats inscrits au barreau, conseillers juridiques des Ambassades et Consulats...)

* Le certificat de coutume est délivré par les autorités consulaires et atteste de la capacité à mariage au regard des lois du pays d'origine.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1 :

NOM (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Né(e) le /...../..... à(.....)département

Nationalité.....

Profession..... Téléphone.....

Domicilié (e) à.....

OU résidant depuis au moins un mois à

- Célibataire
- Veuf(ve) depuis le.....
- Divorcé(e) depuis le.....
- PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Né le /..... /..... à(.....)département

Profession..... ou décédé

Domicilié à

NOM DE LA MERE (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Née le /..... /..... à(.....)département

Profession..... ou décédée

Domiciliée à.....

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2 :

NOM (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Né(e) le /..... /..... à(.....)département

Nationalité.....

Profession.....Téléphone.....

Domicilié (e) à.....

OU résidant depuis au moins un mois à

.....

- Célibataire
- Veuf(ve) depuis le.....
- Divorcé(e) depuis le.....
- PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Né le /...../..... à(.....)département

Profession..... ou décédé

Domicilié à

.....

NOM DE LA MERE (en majuscule)

Prénom(s) – (tous).....

Née le /...../..... à(.....)département

Profession..... ou décédée

Domiciliée à.....

.....

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

ENFANT(S) COMMUN(S) NE(S) AVANT LE MARIAGE :

1..... né(e) le..... à.....(.....)département

2..... né(e) le..... à.....(.....)département

3..... né(e) le..... à.....(.....)département

4..... né(e) le..... à.....(.....)département

5..... né(e) le..... à.....(.....)département

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU (adresse).....

.....

CEREMONIE RELIGIEUSE oui non - date : Paroisse.....

CONTRAT DE MARIAGE oui non

Si oui, il a été signé ou sera signé le.....

Chez Maître.....

Notaire à.....

(Fournir le contrat)

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE oui non

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

ENTRE M.....ET M.....

EPOUX(SE) 1

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Situation matrimoniale		
Profession		
Adresse		

EPOUX(SE) 2

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Situation matrimoniale		
Profession		
Adresse		

NOMBRE DE TEMOINS :

- Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se).
- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- Des couples mariés peuvent être témoins ensemble.
- Les parents de l'un des futurs époux(ses) peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner leur consentement pour le dit mariage.
- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (soit par le mariage, soit par décision du Juge d'Instance).